

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 28/03/2014 - 1/5

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

VENDREDI 28 MARS 2014

* * * * *

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire.

Etaient présents : Mmes ANDRÉ Mélanie, DELPECH Nadège, PEYOIS Elodie, PEZZINI Maggy, VIGNERON Anne-Marie, Mrs BOULANGER Serge, CARON Bernard, DEMARQUE Francis, DURET Jean-Pierre, DUROS Jean-Louis, LEQUEUX Jean- Paul, NAVARRE Frédéric, NOUVIAN Claude, REMY Jean-Jacques

Mr DUROS Jean-Louis a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 heures 15.

PREAMBULE :

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

ANDRE Mélanie, BOULANGER Serge, CARON Bernard, DELPECH Nadège, DEMARQUE Francis, DURET Jean-Pierre, DUROS Jean-Louis, LEQUEUX Jean-Paul, NAVARRE Frédéric, NOUVIAN Claude, PEYOIS Elodie, PEZZINI Maggy, REMY Jean-Jacques, VIGNERON Anne-Marie, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mr KOCK Francis demande la nomination d'un secrétaire de séance :

- Mr DUROS Jean-Louis se propose. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, le nomme secrétaire de séance.

Il demande également la nomination de 2 assesseurs pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints. Madame PEYOIS Elodie et DEMARQUE Francis se proposent. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La parole est donnée ensuite à Monsieur BOULANGER Serge, doyen d'âge, pour présider l'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci -après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	08
KOCK Francis a obtenu :	15 voix

Monsieur KOCK Francis, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Mr Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. (4 pour notre commune).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de 4 postes d'adjoints.

Il rappelle qu'aux termes de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire engage sa responsabilité même s'il peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Mr KOCK Francis, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci –après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	15	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :		0
Nombre de suffrages exprimés :	15	
Majorité absolue :	08	

REMY Jean-Jacques a obtenu :	15 voix
------------------------------	---------

Monsieur REMY Jean-Jacques, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Mr Le Maire signale que sa délégation de fonctions sera : « Affaires administratives et financières »

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Mr KOCK Francis, élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci –après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	15	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :		02
Nombre de suffrages exprimés :	13	
Majorité absolue :	07	

DUROS Jean-Louis a obtenu :	13 voix
-----------------------------	---------

Monsieur DUROS Jean-Louis, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Mr Le Maire signale que sa délégation de fonctions sera : « Communication, affaires scolaires et CCAS »

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Mr KOCK Francis, élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci –après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	15	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :		0
Nombre de suffrages exprimés :	15	
Majorité absolue :	08	

DELPECH Nadège a obtenu :	4 voix
DEMARQUE Francis a obtenu :	11 voix

Monsieur DEMARQUE Francis, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Mr Le Maire signale que sa délégation de fonctions sera : " Gestion du patrimoine communale, cimetièrre et manifestation festives ".

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Mr KOCK Francis, élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci –après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	15	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :		1
Nombre de suffrages exprimés :	14	
Majorité absolue :	08	

NOUVIAN Claude a obtenu :	1 voix
LEQUEUX Jean-Paul a obtenu :	13 voix

Monsieur LEQUEUX Jean-Paul, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Mr Le Maire signale que sa délégation de fonctions sera : « Entretien réseaux, matériels et sécurité»

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Mr Le Maire précise qu'il est possible de ne pas attribuer les indemnités du Maire et des Adjointes au taux plein.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, et avec effet au 28 Mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints.

- Indemnité du maire : indemnité brute mensuelle fixée à 75 % de l'indemnité allouée à un Maire.
- Indemnité des adjoints : indemnité brute mensuelle fixée à 80 % de l'indemnité allouée à un adjoint.

ELECTION DES DELEGUES A LA C.C.V.A :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est membre de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy. La désignation de ses membres se fait selon l'ordre du tableau. Deux sièges ont été attribués à la commune de Brancourt en Laonnois :

Elu par ordre du tableau :

- Le Maire : KOCK Francis
- Le 1^{er} Adjoint : REMY Jean-Jacques

ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS DES EAUX PINON-BRANCOURT :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est membre du Syndicat des Eaux de Pinon-Brancourt, au sein du Comité de laquelle elle est représentée par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants. Conformément au Code des Collectivités Territoriales il convient de désigner six nouveaux délégués dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux.

Conformément à la loi il invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour la désignation des six nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance des candidatures, décide de passer au vote réglementaire des six nouveaux délégués.

1^{er} tour de scrutin : Délégués titulaires

Nombre de votants :	15	Majorité absolue :	8
- Mr REMY Jean-Jacques		15 voix	
- Mr DEMARQUE Francis		15 voix	
- Mme DELPECH Nadège		15 voix	

Madame DELPECH Nadège, Messieurs DEMARQUE Francis et REMY Jean-Jacques ayant respectivement obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin sont proclamés élus.

1^{er} tour de scrutin : Délégués suppléants

Nombre de votants :	15	Majorité absolue :	8
- Mr KOCK Francis		15 voix	
- Mr LEQUEUX Jean-Paul		15 voix	
- Mr CARON Bernard		15 voix	

Messieurs KOCK Francis, LEQUEUX Jean-Paul, CARON Bernard ayant respectivement obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin sont proclamés élus.

ELECTION DES DELEGUES A L'USEDA :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est membre du Syndicat de Distribution d'Energie Electrique de Coucy-Le-Château, au sein du Comité de laquelle elle est représentée par deux délégués nommés par l'ancien Conseil Municipal.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales il convient de désigner deux nouveaux délégués dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux.

Conformément à la loi il invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance des candidatures, décide de passer au vote réglementaire des deux nouveaux délégués.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants :	15	Majorité absolue :	8
- Titulaire : Monsieur LEQUEUX Jean-Paul		15 voix	
- Suppléant : Monsieur CARON Bernard		15 voix	

Messieurs LEQUEUX Jean-Paul et CARON Bernard ayant respectivement obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin sont proclamés élus.

ELECTION DES DELEGUES AU C.C.A.S - Centre Communal d'Action Sociale :

C.C.A.S Président : Le Maire	4 membres du Conseil Municipal	DUROS Jean-Louis
		ANDRÉ Mélanie
		DURET Jean- Pierre
		PEZZINI Maggy
	4 membres extérieurs au Conseil Municipal	Des personnes seront sollicitées
	Membres suppléants	PEYOIS Elodie CARON Bernard

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Réunion hebdomadaire des adjoints : chaque mardi à 18 h 00, les membres du conseil municipal sont invités à y participer.
- Réunion de conseil municipal : maintien de la réunion mensuelle : tous les 1^{ers} mardis de chaque mois.
- Prochaine réunion du conseil municipal se fera exceptionnellement le Mardi 08 Avril 2014, pour vote du budget et désignation des commissions municipales.
- Voirie : les trous en formation dans la voirie communale seront rebouchés dès que la température sera favorable à l'utilisation du goudron à froid.

Séance levée à 22 h 00

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
DUROS Jean-Louis

Le Maire
KOCK Francis